



Montréal, 16 mai 2026

Monsieur Sylvain Rolland  
Directeur général  
375, boulevard Adolphe-Chapleau  
Bois-des-Filion (Québec) J6Z 1H1

**Objet : Maison Ouimet-Cox, Bois-des-Filion**

Bonjour Monsieur Rolland,

Dernièrement, Monsieur Thomas Mulcair nous a contacté pour nous informer de la recommandation de démolition de la Maison Ouimet-Cox et de sa grange, situées sur le boulevard Adolphe-Chapleau dans votre ville, Bois-des-Filion.

Suivant les discussions avec monsieur Mulcair et après étude de l'analyse faite en août 2025 par l'architecte Michel Boudreau, nous nous opposons à la démolition de cette maison et de cette grange patrimoniales, témoin des origines et du développement de votre municipalité.

Notre prise de position se base d'une part sur les propos de Monsieur Mulcair suivant les intentions de votre ville lors de l'acquisition de cette maison en 2014. Vos représentants ont mentionné vouloir la conserver et en faire un lieu accessible au public. Depuis 2014, votre ville ne semble avoir rien fait pour conserver et maintenir cette maison, mais plutôt l'avez abandonnée et laissée se détériorer.

Cette façon de faire est contraire à la loi sur le patrimoine alors qu'une municipalité se doit d'être exemplaire en termes de protection du patrimoine vis-à-vis ses citoyens, les propriétaires et surtout, les promoteurs immobiliers.

D'autre part, notre position se base aussi, sur plusieurs éléments importants pour les bâtiments patrimoniaux. Ainsi sur le Site Internet de la Ville de Bois-de-Filion, votre page sur le patrimoine réfère à *l'Inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Thérèse-de-Blainville* réalisé en 2014. Dans ce document les éléments patrimoniaux suivants sont présentés :

- Tout d'abord à Bois-des-Filion, le boulevard sur lequel se situe cette maison a été identifié d'intérêt patrimonial : *Chemin de la Grande-Côte (boulevard Adolphe-Chapleau) – Corridor d'intérêt patrimonial* (page 126);
- Également, dans la partie *Les résultats de l'analyse des biens inventoriés selon les critères – valeur d'âge*, une photo identifie la maison Ouimet-Cox comme étant *Vraisemblablement la plus vieille maison de la MRC construite vers 1720* (page 109);
- De plus, dans la section intitulée *PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES TYPES ARCHITECTURAUX - L'ARCHITECTURE D'INSPIRATION FRANÇAISE (1745-1840)*, La maison Ouimet-Cox y est de nouveau présentée comme un exemple d'une maison d'inspiration française (page 28).

D'autres éléments patrimoniaux militent pour sa sauvegarde. Dans le rapport final de l'architecte Michel Boudreau, plusieurs valeurs patrimoniales présentées sont d'intérêts certains pour votre patrimoine. Ainsi, les valeurs d'âge, d'architecture, de rareté sont bien évidentes alors que les valeurs de contextuel et d'authenticité sont présentées comme moyenne.

Sur l'évaluation de ces deux dernières valeurs, nous sommes en désaccord et surtout, totalement en désaccord avec celles de la valeur d'usage et la valeur historique. L'interprétation de la définition de ces valeurs n'est pas conforme à la perception du patrimoine. Le patrimoine vernaculaire, des maisons anciennes, est un des plus importants et des plus représentatifs dans le paysage culturel du Québec.

Pour la valeur historique, nous ne comprenons pas comment l'architecte ne peut lui accorder aucune valeur alors que la famille Ouimet est une des familles fondatrices de votre municipalité. Selon la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles, celle-ci s'y serait installée dès 1840 et jusqu'à 1972 pour l'habiter pendant 132 ans, soit plusieurs générations. Par la suite, monsieur Alan Cox, prêtre catholique anglophone de grande réputation, y a habité pendant 45 ans selon monsieur Boudreau.

Enfin, d'autres éléments du rapport final de monsieur Boudreau présentent de sérieux questionnements. Ainsi, ses options d'analyse de restauration (coûts) et de bénéfices pour les citoyens ne reposent que sur deux usages, soit celle d'habitation ou d'usage institutionnel. Pourtant, il existe une autre option, celle d'une maison historique, dont la restauration est moins exigeante et contraignante que celle dite institutionnelle. La maison pourrait alors devenir accessible au public.

Finalement, on peut aussi se questionner sur quelle analyse avantages/coûts reposent ses conclusions de démolition de la maison et de la grange. Ses suggestions de réutilisation des matériaux sont un peu faciles et peu respectueuses de la valeur d'authenticité de ceux-ci et de leur mise en valeur.

Il nous apparaît évident la maison Ouimet-Cox situé sur le Boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion, un témoin unique de votre histoire mérite d'être conservée et restaurée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Cette maison est présente sur l'inventaire patrimonial de la MRC et son évaluation patrimoniale en fait un bâtiment incontournable à préserver, cela sans compter son appartenance à la famille Ouimet, une des familles fondatrices de votre municipalité.

Sa démolition signifierait donc une perte importante pour votre ville et notamment pour le tracé patrimonial du corridor original : *Chemin de la Grande-Côte (boulevard Adolphe-Chapleau)*.

Les municipalités doivent être exemplaires dans la protection de leur patrimoine, doivent s'opposer à ces situations et peuvent même mettre à l'amende les citoyens ou les promoteurs qui utilisent ce vieux stratagème éhonté pour démolir et construire des bâtiments modernes.

En fait, lorsque l'on veut sauver son patrimoine, il est toujours possible de le faire. C'est la volonté qui détermine au départ le processus de conservation auquel, par la suite, viennent se greffer les options de conservation.

Afin de mieux cerner la situation de cette propriété et ses bâtiments, et de mieux déterminer les options de conservation, nous pouvons vous référer à d'autres firmes d'architectes spécialisées en patrimoine. Nous sommes aussi disposés à vous rencontrer ainsi que monsieur le Maire Charles Bélanger pour discuter de l'avenir de la Maison Ouimet-Cox et de sa grange.

Votre municipalité compte des centaines d'années d'histoire dont vous pouvez être fier et le respect de cette histoire et de votre patrimoine est un bel exemple à donner à tous.



Jacques Archambault  
Président  
Maisons anciennes du Québec

*Maisons anciennes du Québec (auparavant APMAQ) est un rassemblement de citoyens qui vouent un grand intérêt pour le patrimoine bâti québécois. Il a pour but de favoriser une connaissance toujours plus large de ce patrimoine et de fournir à toute personne préoccupée par la sauvegarde des maisons anciennes un espace d'échange, de concertation et d'action.*